



Responsabilité civile professionnelle

Par **snatchcut**, le **21/09/2011** à **21:58**

Bonsoir,

J'ai un autoentrepreneur à qui j'ai commandé la livraison et pose d'une cuisine mais il n'a pas terminé la pose. Il m'a envoyé un courrier pour dire qu'il considérait l'avoir fait.... Sachant que les poignées sur les portes ne sont pas alignées, des portes frottent contre les autres quand on les ouvre (les meubles étant trop près les uns des autres), on ne peut ouvrir la porte du four sans qu'elle cogne le bord du plan de travail, les meubles hauts ne sont pas droit mais penché (des cales auraient du être mises car le mur légèrement incliné). Qui plus est, il reconnaît dans le courrier avoir livré des nouvelles portes et un nouveau plan de travail (pour remplacer ceux livrés initialement qui avaient des coups) mais ne pas les avoir posés et refuser de venir à nouveau sur le chantier, ce qui prouve donc bien que le chantier n'est pas terminé ou me trompe je ?

Il y a également encore un autre plan de travail qui n'a pas été posé ... Dois-je faire venir un huissier pour faire constater les malfaçons et l'abandon de chantier (même si l'entrepreneur malgré le fait qu'il écrit refuser de revenir précise dans son courrier que ce n'est pas un abandon de chantier) ?

En attendant, je ne lui ai pas réglé le solde qui est dû à réception, puis je fais jouer sa responsabilité civile professionnelle ou sa décennale ?

Par ailleurs, il reconnaît également avoir cassé une crédence dans son courrier mais refuse de la déclarer à son assurance, sachant que j'ai ses coordonnées de sa responsabilité civile professionnelle et décennale, puis je les contacte directement avec le courrier comme preuve afin de faire payer son assureur ?